



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Programme  
hydrologique  
international

IHP/IC-XXI/Inf.4  
Paris, le 30 mai 2016  
Original anglais

## **Programme hydrologique international**

22<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental  
(Paris, 13-17 juin 2016)

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

### **PARTICIPATION DU PROGRAMME HYDROLOGIQUE INTERNATIONAL À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RELATIFS À L'EAU**

#### **Résumé**

Le présent document rend brièvement compte des mesures prises par l'UNESCO dans le cadre du PHI pour soutenir les États membres dans leurs efforts visant à faciliter les activités de mise en œuvre et de suivi des cibles de l'ODD concernant l'eau et l'assainissement.



## LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 – ODD 6

### L'EAU DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

1. En septembre 2015, les chefs d'État du monde entier se sont réunis à New York pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un ambitieux « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité », assorti de 17 Objectifs de développement durable (ODD, <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>) et de 169 cibles. S'appuyant sur la Déclaration du Millénaire et sur ses huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (2000-2015), le Programme 2030 dépasse l'enjeu des OMD, à savoir la réduction de la pauvreté, et couvre désormais tous les aspects du développement durable dans tous les pays du monde, appelant à la paix et au partenariat, et soulignant la nécessité de ne laisser personne de côté.

2. Les ODD comprennent un objectif consacré à l'eau et à l'assainissement (ODD 6 ; <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>), qui stipule : « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». L'ODD 6 dépasse le cadre de l'OMD relatif à l'eau potable et à l'assainissement de base pour couvrir l'intégralité du cycle de l'eau, notamment la gestion de l'eau, des eaux usées et des ressources des écosystèmes. En plaçant l'eau au cœur même du développement durable, l'ODD 6 a non seulement des liens forts avec tous les autres ODD, mais il peut aussi les sous-tendre : en effet, atteindre l'ODD 6 ouvrirait la voie à la réalisation de la majeure partie du Programme 2030.

3. L'ODD 6 comprend six cibles concernant des résultats à obtenir à tous les niveaux du cycle de l'eau, et deux cibles sur les moyens de mettre en œuvre les cibles concernant des résultats :

- les cibles 6.1 et 6.2 s'appuient sur les cibles de l'OMD concernant l'eau potable et l'assainissement de base (connu sous le nom de « WASH ») et assurent ainsi une continuité tout en élargissant leur portée et en affinant les définitions ;
- les cibles 6.3 à 6.6 traitent du contexte de l'eau au sens large, qui ne figurait pas explicitement dans le cadre des OMD mais dont l'importance a été reconnue lors de la Conférence Rio + 20, et qui inclut des questions telles que la qualité de l'eau et la gestion des eaux usées, la pénurie d'eau et l'utilisation efficiente de l'eau, la gestion intégrée des ressources en eau, et la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau ;
- les cibles 6.a et 6.b reconnaissent l'importance d'un environnement propice, abordent les moyens de mise en œuvre et visent la coopération internationale, le renforcement des capacités et la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

4. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, dirigé par des États membres, est chargé d'élaborer un cadre d'indicateurs pour le suivi des ODD à l'échelle mondiale, ainsi que de favoriser son application. Sous l'égide de l'Équipe spéciale d'ONU-Eau sur le Programme 2030, l'UNESCO a grandement contribué à l'ensemble du processus relatif aux ODD et appuie le Groupe d'experts en ce qui concerne l'ODD 6 en contribuant à la définition et à l'élaboration de méthodologies et de flux de données aux fins du calcul des indicateurs. Le Groupe d'experts a pour ambition de produire une recommandation finale concernant un cadre d'indicateurs pour les ODD et un mécanisme pour l'établissement de rapports en vue de leur adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016.

5. En mars 2016, à sa 47<sup>e</sup> session, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé le cadre mondial d'indicateurs pour les Objectifs de développement durable (ODD).

## **GEMI, L'INITIATIVE D'ONU-EAU POUR UN SUIVI INTÉGRÉ DES CIBLES DE L'ODD CONCERNANT L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

6. Afin de relever le défi posé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec un objectif consacré à l'eau et à l'assainissement, ONU-Eau a reconnu la nécessité de créer un mécanisme mondial cohérent pour harmoniser et développer les activités de suivi existantes sur le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau, l'utilisation de l'eau et l'efficacité de l'utilisation, la gestion intégrée des ressources en eau et les écosystèmes liés à l'eau.

7. En conséquence, l'initiative « Suivi intégré des cibles de l'ODD concernant l'eau et l'assainissement » – GEMI – a été lancée en 2014 pour harmoniser et développer les activités existantes et garantir un suivi unifié de l'ensemble du cycle de l'eau. GEMI est une initiative interinstitutions des Nations Unies qui relève de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), lesquels œuvrent de façon coordonnée sous l'égide d'ONU-Eau.

8. L'initiative GEMI complète l'évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde (rapport GLAAS), qui est produite par l'OMS au nom d'ONU-Eau et publiée tous les deux ans, ainsi que le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, qui constituait le mécanisme du système des Nations Unies officiellement chargé de suivre les progrès accomplis au niveau mondial vers la réalisation de la cible 7.C des OMD (« réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base »), et qui s'occupe désormais du suivi des cibles 6.1 et 6.2.

9. L'objectif de l'initiative GEMI sur le long terme est (i) de mettre en place et de gérer, d'ici à 2030, un cadre de suivi cohérent pour l'eau et l'assainissement afin de guider la période post-2015, et (ii) de contribuer à la progression des pays par la prise de décisions éclairées sur l'eau, sur la base d'informations harmonisées, exhaustives, à jour et précises. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- harmoniser et développer les activités de suivi existantes pour assurer un suivi unifié du cycle de l'eau dans son intégralité ;
- fournir aux États membres un guide méthodologique pour le suivi des cibles 6.3 à 6.6 de l'ODD ;
- mobiliser les États membres et développer leurs capacités en matière de suivi dans le secteur de l'eau ;
- rendre compte des progrès accomplis à l'échelle mondiale vers la réalisation des cibles 6.3 à 6.6 de l'ODD.

10. ONU-Eau estime que, conjointement, le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement, le rapport GLAAS et l'initiative GEMI permettront de suivre les progrès accomplis au niveau mondial vers la réalisation de l'ODD 6 dans son ensemble. Dans le cadre de l'initiative GEMI, les États membres combinent collecte de données traditionnelle et innovante pour servir avec souplesse leurs intérêts nationaux en matière de suivi, et résoudre les problématiques nationales et régionales tout en maintenant la compatibilité avec les activités de suivi à l'échelle mondiale.

11. La première phase de mise en œuvre de l'initiative GEMI (2015-2018) est axée sur l'élaboration et la mise à l'essai de méthodologies de suivi à intégrer dans un guide de suivi à l'intention des pays, ainsi que sur la création d'une base de référence mondiale. Avant d'être déployées au niveau mondial, ces méthodologies seront expérimentées dans un petit nombre de pays, désignés sous l'appellation « pays de validation de principe », et seront révisées, le cas échéant, en fonction des enseignements tirés. Six pays se sont portés volontaires pour servir de pilotes : le Bangladesh, la Jordanie, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Pérou et le Sénégal. L'UNESCO a été chargée d'organiser les réunions de lancement des validations de principe pour l'expérimentation des cibles de l'ODD 6 et des méthodologies d'élaboration des indicateurs en Jordanie (en collaboration avec ONU-Habitat) et aux Pays-Bas.

12. Les réunions de lancement du Sénégal (25-26 avril), de la Jordanie (22-23 mai) et du Pérou (30-31 mai) ont déjà eu lieu. Celle de l'Ouganda se tiendra pendant la semaine de session du Conseil intergouvernemental (15-16 juin), la date de celle du Bangladesh sera confirmée ultérieurement, et celle des Pays-Bas est prévue pour septembre.

13. En 2017, les méthodologies révisées seront mises en œuvre à l'échelle mondiale, en vue de la création d'une base de référence mondiale pour 2018. Pour mener à la fois l'expérimentation dans les pays pilotes et la mise en œuvre à l'échelle mondiale, il convient en premier lieu de sensibiliser les pays au suivi du secteur de l'eau et de susciter un intérêt national pour cette question. En préparation de la mise en œuvre à l'échelle mondiale, plusieurs ateliers régionaux seront organisés fin 2016 afin de rassembler les États membres et les partenaires internationaux du suivi et de favoriser la coopération et le partage d'expériences et de connaissances. Dans un contexte de ressources limitées, ce dialogue entre pairs constituera un élément important du développement des capacités.

14. C'est aux États membres qu'il incombera d'assurer le suivi des ODD et d'établir des rapports sur leur mise en œuvre, et c'est également eux qui bénéficieront principalement de l'accès à des données de meilleure qualité. Par conséquent, toute initiative de suivi doit tenir compte des besoins nationaux. Pour assurer la viabilité des systèmes et processus de suivi à l'échelon national, il faut mettre davantage l'accent sur le développement des capacités.

15. Le suivi régional et mondial doit s'appuyer sur le suivi à l'échelon national et le renforcer. Pour pouvoir comparer les données entre pays et dans le temps et suivre les progrès accomplis aux niveaux régional et mondial, il convient de promouvoir l'utilisation d'approches de suivi harmonisées et de normes et définitions similaires par les pays.

## **UN GROUPE SUR L'EAU POUR SENSIBILISER À L'ODD 6**

16. On compte actuellement deux « groupes sur l'eau » créés pour faire avancer l'ODD 6 et ses cibles. Le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix offre une structure mondiale, et vise à faire en sorte que l'eau ne soit plus une source potentielle de crise ainsi qu'à identifier des mécanismes économiques et financiers pour encourager la coopération multisectorielle et transfrontalière dans le domaine de l'eau. Ce groupe est composé de 15 représentants ministériels de pays du monde entier. La participation de l'ONU est assurée par le biais d'ONU-Eau, invité uniquement en qualité d'observateur. Le Groupe de haut niveau sur l'eau (HLPW), quant à lui, a été créé conjointement par le Secrétaire général de l'ONU et le Président du Groupe de la Banque mondiale afin d'encourager des actions concrètes visant à accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6 et des cibles qui lui sont associées. Il rassemble dix chefs d'État et de gouvernement et est coprésidé par Maurice et le Mexique. Il se félicite du réseau ouvert et en plein développement des « amis du Groupe sur l'eau », qui donne la parole à tous et s'efforce de tirer des enseignements à partir des connaissances existantes. Le Groupe de haut niveau sur l'eau fournira l'impulsion nécessaire et défendra une méthode complète, inclusive et collaborative de développement et de gestion des ressources en eau et d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le Secrétariat a pris part, en qualité d'ami du Groupe, à la deuxième réunion de sherpas/conseillers tenue à Rotterdam les 22 et 23 mai 2016, et a proposé de coordonner la

préparation d'une note de cadrage sur la qualité de l'eau, l'assainissement et la santé pour éclairer les délibérations. Le Secrétariat du PHI contribuera également à l'élaboration de notes de cadrage sur les économies résilientes, les infrastructures dans le domaine de l'eau, la gouvernance et l'eau et les établissements humains.

## **LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES DANS L'ODD 6**

17. Dans l'ODD 6, la question du renforcement des capacités est traitée brièvement par l'indicateur 6.a : « D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ». Aucune approche globale du suivi des capacités des ressources humaines, au niveau tant national que régional et mondial, n'est mentionnée ou prévue. Le renforcement des capacités des ressources humaines est abordé de manière très fragmentée, ce qui se traduit par une méconnaissance des besoins, et donc une incapacité à établir des plans pour y répondre. La question du renforcement des capacités institutionnelles n'est pas non plus abordée. Qui plus est, l'indicateur défini à ce jour concerne uniquement la contribution financière apportée par le biais de la coopération internationale aux programmes relatifs à l'eau, et non au renforcement des capacités humaines ou institutionnelles.

18. L'UNESCO a pour mission de suivre tous les points des ODD relatifs à l'éducation. À ce titre, le PHI prépare un cadre conceptuel pour le suivi des capacités des ressources humaines et leur développement, qui contiendra les méthodologies et indicateurs utilisés dans les systèmes éducatifs formels et informels, certifiables ou non, à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur pour l'éducation formelle ; formation continue, autres initiatives de formation et sensibilisation pour l'éducation informelle) et à plusieurs échelles (nationale, régionale et mondiale), ainsi que les systèmes d'information de gestion disponibles pour leur mise en œuvre. Il est envisagé d'effectuer le même travail pour les capacités institutionnelles.